

Voici quelques exemples donnant lieu ou non à une modification du contrat de travail.

Domaines	Changements opérés	Modification ?
Rémunération	Changement du montant ou du niveau	Oui
	Réduction de la part variable	Oui
	Changement du mode de calcul	Oui
	Changement du taux de commission	Oui
	Changement des éléments de rémunération et/ou avantages mentionnes dans le contenu du contrat	Oui
	Changement des modalités de prise en charge des frais professionnels (en l'absence de clause du contrat sur ce point)	Non
	Changement des modalités de calcul d'une Indemnité de grand déplacement (en l'absence de clause du contrat sur ce point)	Non
	Forte augmentation des objectifs (commerciaux) a atteindre provoquant une baisse des commissions	Oui
	Nouvelle politique commerciale réduisant l'assiette des commissions	Non
Temps de travail	Changement de la durée du travail indiquée dans le contrat (hausse ou baisse du volume d'heures)	Oui
	Réduction de la durée du travail en application d'un accord collectif	Non
	Demande d'accomplissement d'heures supplémentaires au salarie	Non
	Réduction ou augmentation du volume des heures supplémentaires (en l'absence de clause du contrat sur ce point)	Non
	Changement de la répartition des horaires (sauf s'ils sont déterminés par le contrat) au sein de la période de travail	Non
	Passage d'un horaire de jour / un horaire de nuit et Inversement	Oui
	Passage d'un horaire continu a un horaire discontinu	Oui